

INTERDICTION DES SACS EN PLASTIQUE

Une respiration pour les animaux marins

Dans tous les départements et territoires d'Outremer français, l'interdiction des sacs en plastique - officielle depuis hier - a été accueillie comme un excellent nouveau pour la faune marine locale. Les tortues, dauphins ou oiseaux sont les premières victimes des sacs plastiques jetables et des déchets non biodégradables qui envahissent aussi les racines des palétuviers...

► Ainsi, sur l'île de La Réunion, Miti, une petite tortue à écailles de 10 kg a failli en faire les frais. Connue de tous les apnéistes, Miti a été remise à la mer après plusieurs mois de soins, elle avait avalé un sac plastique dérivant dans l'eau qu'elle avait confondu avec une méduse, comme beaucoup de ses congénères avant elle. Or, le plastique provoque des occlusions intestinales et l'animal finit souvent par mourir de faim après des semaines de souffrance. "Presque toutes les tortues qui arrivent ont du plastique dans l'estomac", estime Stéphane Ciccione, directeur du centre de soins Kélonia.

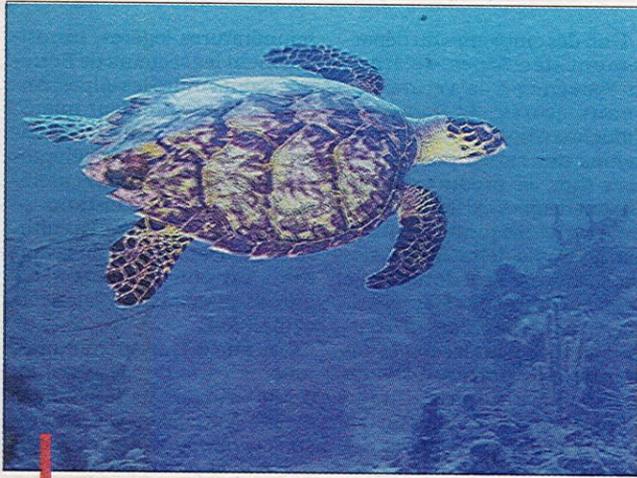
► Même constat pour Émilie Dumont-Dayot, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de Martinique. Si l'interdiction des sacs jetables permet "de régler le problème des dé-

chets plastiques à la source", elle rappelle que les tortues avalent toutes sortes d'autres déchets, comme celle qui avait ingéré une pelote de fil en nylon utilisée par les pêcheurs. ► Même en petits morceaux, le sac plastique reste indigeste. Il se retrouve en microparticules dans l'estomac des tortues ou poissons, souligne Mariane Aimar, responsable pédagogique de l'École de la mer, en Guadeloupe. Pour elle, il faudrait une concertation régionale dans toute la Caraïbe, pour en finir avec les sacs. "Si tout le monde arrête vraiment, on peut s'attendre à des effets dès l'année prochaine."

► En Polynésie et Nouvelle-Calédonie, où l'environnement est une compétence locale et non nationale, l'interdiction des sacs plastiques n'est pas applicable, mais les autorités y réfléchissent.

► À Mayotte en revanche, l'interdiction des sacs plastiques à usage unique est intervenue en 2006. Un arrêté préfectoral avait anticipé leur impact néfaste sur l'environnement, et notamment sur les espèces animales fréquentant le lagon.

Du côté des commerçants, l'interdiction a été bien anticipée et n'est plus un sujet, souligne la Fédération des entrepri-



Une tortue imbriquée, dite aussi "à écailles". / PHOTO ARCHIVES F.L.

ses d'Outre-mer (Fedom). "Nous avons éliminé les sacs de caisse depuis très longtemps dans la plupart des enseignes", précise Alex Alivon, secrétaire général de la grande distribution en Martinique. Tandis que dans l'ouest guyanais, les commerçants ont même devancé l'interdiction. Ils ne distribuent plus de sacs plastiques "depuis le 1^{er} mars, parce que ça fait trop longtemps qu'on attend", explique Alain Chung, président de Saint Fa Foei Kon, association chinoise de Saint-Laurent du

Maroni, qui rassemble 150 points de vente.

"Il faut trouver une alternative", insiste Matthieu Petit, biologiste responsable de la clinique des tortues de Moorea, en Polynésie. "Il faut qu'on bannisse le plastique des océans." Une nécessité aussi pour Marc Oremus, du WWF à Nouméa. Les sacs jetables sont "un fléau pour les cétacés, les tortues, les oiseaux", dit-il, évoquant ces deux baleines à bec échouées dans le sud de l'île, des sacs dans l'estomac...

Corse Matin 2/07/2016